



Retour des perches

Madame, Monsieur,

Pour information, les perches dont vous avez bénéficié pour la saison 2024-2025 devront être rentrées, pour vérification et entretien, pour le lundi 13 octobre 2025, au plus tard.

Pour rappel, le dépôt des perches se trouve dans le Hall d'athlétisme à Louvain-la-Neuve.

Le « tape » que vous avez placé sur les perches, ou tout autre produit, aura été retiré comme prévu par notre règlement.

Le dépôt de matériel est ouvert tous les jours de 9h00 à 18h00, sur rendez-vous (tél : 02/47 47 206 ou 02/47 47 201).

Nous vous demandons de respecter les points ci-après.

- **Toutes** les perches d'un même dossier doivent être rapportées en même temps, avec le document d'enlèvement, sans quoi le retour pourra être refusé.
- Tout retard sera sanctionné par le traitement de votre prochaine demande en dernier lieu.
- Une perche non rentrée sera facturée au **prix catalogue** au club qui l'aura reçue en location.
- Une perche cassée sera facturée **au prix forfaitaire de 150 €**, à condition de rentrer toutes les parties cassées (perche complète en morceaux avec le bouchon).
- Un bouchon cassé ou manquant sera facturé en fonction du tarif actuel en vigueur chez notre fournisseur.

Le retrait des perches, pour la saison 2025-2026, pourrait débiter le 17 novembre 2025 pour autant que **toutes** les perches soient rentrées dans le stock **le lundi 13 octobre 2025**. Dès que l'inventaire sera effectué, vous recevrez le nouveau formulaire de demande pour la saison 2025 - 2026.

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations sportives.